



Parcours de formation

Activités Aquatiques

FORMATION AU BNSSA

(en partenariat avec l'association CSVO)

Parcours

- Préparation au BNSSA et le PSE1

Public concerné

Tout public ayant un bon niveau de natation

Objectif général

L'objectif de cette formation permettra aux stagiaires d'acquérir le BNSSA, prérequis pour l'entrée en formation qualifiante du BPJEPS AAN.

Descriptif du métier

- Surveillant de baignade (BNSSA)

En structures gérées par le secteur privé ou des collectivités territoriales.

Répartition horaire

- **30 heures** en organisme de formation
- **35 heures** pour le PSE1

Les horaires sont variables en semaine et week-end

Objectif opérationnel

La formation a pour objectif de préparer aux épreuves du BNSSA.

Entrée en formation

Réunion d'informations :

Mardi 30 mai 2017 à 17h00

Jeudi 15 juin 2017 à 17h00

Jeudi 07 septembre 2017 à 17h00

Sessions de formation :

- Juin à septembre 2017 (formation accélérée) pour postuler sur le BPJEPS AAN 2017-2018
- Novembre 2017 à avril 2018
- Février à juin 2018
- Juin à septembre 2018 (formation accélérée)
- Novembre 2018 à avril 2019

Inscription obligatoire aux tests de sélection (voir page 2) :

Ifac 95

3 allée Hector Berlioz
95130 FRANCONVILLE

Tél : 01 34 14 02 08

ou

carine.sterenberg@95.ifac.asso.fr

Déroulement de la formation

- BNSSA
- PSE1

La formation aura lieu avec un **minimum de 8 personnes**.

Tarifs

Parcours complet BNSSA + PSE1 : 560 €
Parcours partiel BNSSA seul : 250 €
(si titulaire du PSE1 à jour)

Recyclage BNSSA : 190 €
Recyclage PSE1 : 70 €



Préparation au BNSSA



Présentation des épreuves de BNSSA (voir arrêté du 22 avril 2011) :

Epreuve 1

Parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres :

◦départ du bord, 25m NL, 2 x 25m avec 15m minimum d'apnée, plongeon canard puis ramener le mannequin sur 25m, réaliser le parcours en moins de 2'40", pour les recyclés en moins de 3'00".

Epreuve 2

Parcours de sauvetage avec palmes, masque et tubas, en continu de 250 mètres : au signal du départ, le candidat s'équipe dans ou hors de l'eau, parcourt 200 mètres en palmes, Masque et tuba, effectue un plongeon canard, puis ramène le mannequin sur 50m avec palmes, réaliser le parcours en moins de 4'20".

Epreuve 3

Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique comprenant : sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 - 25 mètres, 1 prise de dégagement et transport de la victime vers le bord, sortie d'eau et mise en sécurité de la victime, vérification des fonctions vitales et explication succincte de la démarche, réaliser le parcours en short et tee-shirt, épreuve à réaliser aussi au recyclage.

Epreuve 4

Elle consiste en un questionnaire à choix multiple (QCM), de 40 questions, d'une durée maximale de 45 minutes, la notation se fait sur un total de 40 points.

Pour être déclaré apte, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 30.

Préparation au PSE1

Objectif : acquérir des compétences supplémentaires pour pratiquer les premiers secours en équipe, utiliser du matériel de secours professionnels (colliers cervicaux, oxygénothérapie...), améliorer la prise en charge de la victime. Devenir des vrais professionnels des secours.

D'une durée de 35 heures, la formation apporte les compétences étendues pour s'occuper d'une victime au sein d'une équipe de secours, et veiller à ce que son état ne s'aggrave pas. Les thèmes suivants seront traités :

- Les bilans
- Protection et sécurité
- Hygiène et asepsie
- Urgences vitales
- Malaises et affections spécifiques
- Traumatismes

Tests de sélection

Pour les dates, merci de contacter le centre de formation.

- 25 mètres nage libre ;
- Culbute et nage en apnée à 3 mètres de fond sur 15 mètres ;
- Plongeon et 25 mètres nage libre, culbute pour chercher un mannequin immergé par 3 mètres de fond, remonter et ramener le mannequin sur 25 mètres ;
- Nage PMP (palmes, masque et tuba) sur 200 mètres en 3'10" maximum.

